

ASSEMBLÉE NATIONALE

1er février 2023

PLFRSS POUR 2023 - (N° 760)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 6768

présenté par

M. Gaillard, Mme Trouvé, M. Laisney, M. Guiraud, M. Fernandes, Mme Garrido, M. Bilongo et
M. Piquemal

ARTICLE 6**ANNEXE**

Compléter l'alinéa 25 par la phrase suivante :

« Les calculs précédents ne tiennent cependant pas compte de la croissance des personnes concernées par des arrêts maladies, des accidents du travail ou des maladies professionnelles indemnisés générée par le présent projet de loi, soit 400 000 personnes supplémentaires d'ici dix ans. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par cet amendement, nous souhaitons nuancer les conséquences budgétaires "prodigieuses" que promet cette réforme et rappeler qu'elle ne fera qu'augmenter le recours aux minima sociaux, à l'assurance chômage ou aux arrêts maladies.